



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für Verteidigung,
Bevölkerungsschutz und Sport VBS

Bundesamt für Landestopografie swisstopo

Rapport sur la vision, la stratégie et le concept du cadastre des conduites Suisse (rapport Cadastre des conduites Suisse)

Rapport sur les résultats de la consultation

du 20 décembre 2019

Editeur
Office fédéral de topographie swisstopo
Direction
Seftigenstrasse 264, case postale
CH-3084 Wabern

Tél. +41 58 469 01 11
Fax +41 58 469 04 59
info@swisstopo.ch
www.swisstopo.ch

Table des matières

1	Contexte de départ.....	3
2	Remarques préalables	3
2.1	Participation à la procédure de consultation	3
2.2	Présentation des résultats dans le présent rapport	3
3	Accueil général réservé au projet.....	4
4	Vue d'ensemble des résultats	5
4.1	Accord (sans remarques particulières)	5
4.2	Accord (avec des remarques).....	5
4.3	Regard critique à très critique	5
4.4	Rejet.....	6
5	Indications et remarques chapitre par chapitre	6
6	Demandes et exigences chapitre par chapitre.....	12
7	Exigences d'ordre général	16
8	Annexe	17
8.1	Destinataires de l'annonce d'ouverture de la consultation	17
8.2	Liste des abréviations des participants à la consultation.....	22

1 Contexte de départ

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a organisé une consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie et des milieux intéressés, relative au rapport sur la vision, la stratégie et le concept du cadastre des conduites Suisse (rapport Cadastre des conduites Suisse). Cette consultation, ouverte en vertu de l'article 3 alinéa 2 de la loi sur la consultation, a duré du 24 juin au 7 octobre 2019.

Les travaux relatifs au cadastre des conduites Suisse s'inscrivent dans le cadre du mandat confié par le Conseil fédéral dans son rapport du 5 décembre 2014 (mesure b. «Amélioration de l'inventorisation des utilisations existantes du sous-sol») sur «l'utilisation du sous-sol faisant suite au postulat 11.3229 de la Conseillère nationale Kathy Riklin datant du 17 mars 2011».

Les infrastructures d'alimentation et d'évacuation ne feront l'objet d'aucune documentation à l'échelle suisse dans un avenir proche si l'Etat n'intervient pas. C'est pourquoi la Confédération envisage la mise en place d'un cadastre des conduites Suisse (CCCH) en étroite collaboration avec les partenaires impliqués, notamment les cantons. La coordination et l'uniformisation au plan national permettent de documenter l'utilisation de l'espace en surface et sous terre par des infrastructures d'alimentation et d'évacuation de manière homogène, fiable et moderne dans la Suisse entière afin

- de réduire les risques de dommages occasionnés aux infrastructures lors d'interventions et de travaux en sous-sol,
- de protéger les investissements consentis dans les ouvrages construits en sous-sol,
- de faciliter le passage au numérique à tous les niveaux (planification, étude de projet, construction, autres processus et projets à incidence spatiale) dans l'esprit de la stratégie suisse de cyberadministration et
- de contribuer ainsi à la sûreté des approvisionnements de notre société (énergie, eau, communication) et à l'évacuation des déchets.

Pour l'étape de base, il faut compter avec des frais de programme (planification et introduction du CCCH dans toute la Suisse) de l'ordre de 20 millions de francs, ce qui correspond à une infime partie (0,05 pour mille) de la valeur de remplacement des infrastructures souterraines. Ces frais doivent être supportés à parts égales par la Confédération et les cantons.

Les frais de saisie et de mise à jour des données sont à la charge des propriétaires de réseaux, parce que ces données leur sont nécessaires pour couvrir leurs propres besoins et qu'ils sont soumis à une obligation de documentation.

2 Remarques préalables

2.1 Participation à la procédure de consultation

Au-delà des cantons, la consultation a été ouverte à la Conférence des gouvernements cantonaux, aux partis politiques, aux associations faîtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne, aux associations faîtières nationales de l'économie et à 27 autres organisations concernées.

58 prises de position ont été enregistrées en tout dans le cadre de la consultation (26 cantons, 3 partis, 29 associations et autres organisations concernées). 11 organisations qui n'avaient pas été conviées à participer ont transmis une prise de position. Un canton et une association ont renoncé par écrit à participer à la procédure de consultation.

Les prises de position ont été rédigées librement, ce qui signifie qu'aucune structure n'a été prescrite ou réclamée pour leur formulation. Il est donc impossible de savoir si des participants ont délibérément ou non omis de prendre position concernant certains thèmes en raison de cette absence de contrainte structurelle.

2.2 Présentation des résultats dans le présent rapport

Des abréviations servent généralement à citer les participants à la consultation. De nouvelles abréviations appropriées ont été spécialement créées pour les institutions dépourvues d'abréviation officielle (ou possédant une abréviation susceptible de prêter à confusion) pour des raisons pratiques. Les participants ont été subdivisés en trois catégories (cantons, partis, associations faîtières et organisations concernées) pour les besoins du présent rapport. Ce dernier étant une traduction de la version en allemand, la logique prévalant dans celle-ci a été conservée pour l'ordre de succession au sein d'une même catégorie. Elle n'exprime aucun jugement de valeur sur le contenu.

3 Accueil général réservé au projet

Le tableau suivant fournit un aperçu général des grandes tendances observées dans les réactions délivrées par les participants à la consultation:

- 13 d'entre eux sont favorables au CCCH – sans formuler aucune demande relative à son contenu
- 36 d'entre eux sont favorables au CCCH – en formulant des demandes relatives à son contenu
- 5 d'entre eux rejettent le CCCH sous sa forme actuelle (le rejet n'est pas explicite, mais le regard jeté est critique à très critique)
- 2 d'entre eux rejettent explicitement le CCCH

	Sont fondamentalement favorables au CCCH	Jettent un regard critique à très critique sur le CCCH (rapport)	Rejettent le CCCH	Renoncent à se prononcer sur le contenu
Cantons	AG, AI, BE, BL, BS, FR, GE, JU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VS, ZH, ZG	AR, LU, VD	GR	GL
Partis	PS, PLR	-	UDC	-
Associations faitières et organisations concernées	AdCV, Archéologie Suisse, BKW-FMB, DTAP, construction-suisse, CHGEOL, CKW, DSV, economiesuisse, EAWAG, GEO+ING, geosuisse, IGS, Planzeichner, SSE, USS, ACS, USAM, SIA, SUISSE-DIGITAL, SSIGE, OSIG, swisscom, swissgrid, VSA, AES	APF-HEV, UVS		UCV
Total	49	5	2	2

Au total, 4 recommandations, 3 réserves et 23 demandes (+ exigences) ont été formulées.

4 Vue d'ensemble des résultats

Les points qui n'ont appelé aucune remarque ne font l'objet d'aucun commentaire dans le rapport.

4.1 Accord (sans remarques particulières)

Cantons

-

Partis

-

Associations faitières et organisations concernées

L'**USS** partage la nécessité esquissée dans le rapport d'un cadastre homogène, est d'accord avec les objectifs formulés, la démarche par étapes et la solution commune proposée. **Archéologie Suisse** est favorable au projet et à la création d'un CCCH.

4.2 Accord (avec des remarques)

Cantons

AG, AI, BL, BE, BS, FR, GE, JU, NE, NW, OW, SG, SO, SZ, TG, TI, UR, VS, ZG, ZH sont favorables à un CCCH ou lui apportent leur soutien.

BL et **VS** mettent notamment en avant la création d'une base légale fondée sur la LGéo. **BS** estime que la planification numérique, la 3D et les BIM sortent du cadre imparti au CC. **BE** attend des incitations financières pour les communes les plus petites. **SH** émet la réserve suivante: l'organisation à viser doit livrer des données d'une parfaite actualité via des géoservices. **SO** indique que le rapport pêche par l'absence de tout lien avec la réalité en matière de droit de l'aménagement (plan d'équipement). **NE** approuve le modèle d'organisation «C», mais déplore l'absence de coordination entre les autorités fédérales, puisque les données du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) doivent être transmises à l'OFEV dès 2020. **ZH** indique que les concepts mis en avant constituent un bon complément à l'échelle nationale des planifications entreprises dans le canton de Zurich.

Partis

Le **PLR** et le **PS** réservent un accueil favorable aux efforts déployés par la Confédération pour mettre en place un CCCH. Le **PLR** met en garde contre les doublons. Le **PS** partage la nécessité d'une meilleure documentation du sous-sol.

Associations faitières et organisations concernées

AdCV, constructionsuisse, BKW-FMB, DTAP, CHGEOL, DSV, economiesuisse, GEO+ING, geosuisse, IGS, Planzeichner, SSE, ACS, USAM, SIA, OSIG, SSIGE, swisscom, swissgrid, VSA, AES sont favorables à l'introduction d'un CCCH ou lui apportent leur soutien.

L'**AdCV** a des doutes en matière d'actualité et de fiabilité ainsi que de charge de travail supplémentaire pour les communes. **constructionsuisse** souhaite une mise en œuvre rapide. **BKW-FMB, DSV, AES** indiquent que les regroupements dans le cadre de la consommation propre (RCP) doivent également mettre des données à disposition. **Planzeichner** émet de sérieuses réserves sur les modèles d'organisation proposés. La **SSIGE** estime que la planification numérique, la 3D et les BIM sortent du cadre imparti au CC et conditionne son soutien au CCCH au respect de 10 exigences. **swisscom** considère qu'une vue d'ensemble complète de toutes les infrastructures de réseaux apporte une réelle plus-value et voit des possibilités d'utilisation futures étendues. **VSA** souhaitait l'établissement de règles pour gérer au mieux les pratiques hétérogènes en matière de saisie des conduites d'eaux usées sur le domaine privé dans les communes.

4.3 Regard critique à très critique

Cantons

AR, LU jettent un regard critique sur le rapport et estiment que les coûts à attendre sont difficiles à évaluer et trop élevés.

Pour **AR**, un CCCH ne permettra pas de remédier aux aspects critiques du cadastre que sont l'exhaustivité, l'exactitude et la cohérence des données. Selon **LU**, la Confédération ne saura pas faire preuve de réserve en matière de coordination et d'instructions.

Si **VD** perçoit bien la nécessité du projet, il n'en est pas d'accord pour autant, le CCCH reflétant une tendance générale à la centralisation au niveau fédéral.

Partis

-

Associations faitières et organisations concernées

Si l'**APF-HEV** accueille favorablement le fait que le CCCH n'entre pas en concurrence avec le registre foncier, elle déplore en revanche l'absence d'une analyse coûts/bénéfices fouillée, raison pour laquelle elle ne peut pas apporter son soutien au CCCH sous sa forme actuelle. Si le CCCH venait toutefois à être réalisé sous sa forme actuelle, le modèle cantonal devrait être utilisé et il conviendrait d'en rester au niveau d'autorisation d'accès B lors des deux étapes.

Au sein de l'**UVS**, une minorité de membres rejette le projet de CCCH du fait de l'absence de rapport entre les coûts et les bénéfices escomptés. Une majorité y voit cependant une plus-value pour des planifications sommaires dans une perspective nationale. Considéré globalement, le projet n'a pas encore atteint un degré de maturité suffisant pour entraîner une activité législative.

4.4 Rejet

Cantons

GR rejette catégoriquement le CCCH. Si un accès centralisé et une forme plus homogène peuvent se révéler avantageux, la plupart des projets sont toutefois locaux. Les inconvénients pour les exploitants sont importants, puisqu'ils doivent procéder à des adaptations de leurs systèmes et de leurs données. Les coûts sont sans commune mesure avec le surcroît de bénéfice (inexistant) apporté par rapport au cadastre cantonal. Si le CCCH est réalisé malgré tout, le modèle cantonal doit être privilégié.

Partis

L'**UDC** rejette un CCCH couvrant intégralement le pays. Les surcoûts et l'ingérence dans l'autonomie des cantons sont inacceptables. La manière dont les frais ont été déduits n'est pas justifiée. Si le CCCH devait quand même être introduit, l'accès devrait être restreint, le rôle de la Confédération devrait être limité à l'harmonisation et à la coordination, le modèle cantonal devrait être privilégié et les conduites privées ne devraient pas être saisies.

Associations faitières et organisations concernées

--

5 Indications et remarques chapitre par chapitre

Glossaire

Cantons

FR souhaite que la traduction en français des notions de «conduite» et de «fluide» prête moins à confusion.

Partis

--

Associations faitières et organisations concernées

--

Management Summary (résumé)

Cantons

TG apporte tout son soutien à la recommandation pour la suite du processus. **ZG** attend des normes compatibles avec les BIM.

Partis

--

Associations faitières et organisations concernées

DSV et l'**AES** font observer que la protection d'informations sensibles et d'infrastructures critiques doit être garantie. Pour **EAWAG**, le statu quo n'est pas une option. **GEO+ING** voit une contradiction entre le niveau d'autorisation d'accès B et le fait, pour les données, d'être «disponibles simplement». Un poids trop faible est accordé au thème de la 3D (et des BIM) dans le rapport pour l'**UVS**.

Chap. 1 Contexte de départ

Cantons

BE, **BS** indiquent que des informations juridiquement contraignantes sur la position – par exemple pour des travaux de fouille – ne sont pas livrées par le CCCH, mais doivent toujours être obtenues

auprès des propriétaires des réseaux. **BS** estime par ailleurs que l'accès aux données du CCCH et leur protection sont d'une importance essentielle pour les propriétaires de réseaux et que l'«aménagement du sous-sol» et la «propriété en sous-sol» n'ont qu'une faible signification pour le CCCH. Pour **GR**, les exemples étrangers cités suggèrent que la situation serait catastrophique en Suisse en l'absence de CCCH. Du reste, le canton ne croit pas que la moitié des cantons serait favorable à une réglementation fédérale, tout simplement parce qu'il n'y existe pour l'heure aucune disposition juridique concernant le CC. Pour **LU**, aucun avantage ne résulte des exemples étrangers cités.

Partis

--

Associations faîtières et organisations concernées

L'**APF-HEV** souhaiterait connaître les villes disposant de leur propre CC. La **SSIGE** indique que des informations juridiquement contraignantes sur la position ne sont pas livrées par le CCCH et ne peuvent être obtenues qu'auprès des propriétaires des réseaux. Elle estime par ailleurs que l'accès aux données du CCCH et leur protection sont d'une importance essentielle pour les propriétaires de réseaux et que l'«aménagement du sous-sol» et la «propriété en sous-sol» n'ont qu'une faible signification pour le CCCH.

Chap. 2 Défis

Cantons

Pour **BS**, des questions de fond relatives aux compétences et aux rôles se posent en lien avec la responsabilité. Rien n'est par ailleurs dit au sujet d'une gestion transparente de la qualité. Pour **BL**, **GE**, **NE**, **TI**, le CC doit être conçu en 3D. La norme SIA 405 existante doit par conséquent être révisée. Pour **GE**, le système n'est pas indépendant, puisque la norme SIA 405 provient d'une organisation privée. **NE** et **TI** jugent la compatibilité avec les BIM importante. **ZG** déplore l'absence d'indications sur l'attitude à adopter lorsqu'un exploitant ne transmet pas les informations sur son réseau ou lorsqu'il ne le fait qu'incomplètement.

Partis

--

Associations faîtières et organisations concernées

GEO+ING fait observer que la saisie mettra non seulement les communes de petite taille et les petits réseaux en difficulté, mais également les coopératives, les corporations et les acteurs du secteur privé. Pour **swisscom**, la question de la responsabilité doit être clarifiée pour le cas où le CCCH déploierait des effets juridiques. Il convient également de vérifier si des droits voisins conférés par une loi spéciale doivent être accordés au propriétaire du jeu de géodonnées de base concerné du cadastre des conduites et comment ils peuvent être harmonisés avec la protection pouvant déjà exister en vertu du droit d'auteur sur les données des réseaux. Pour la **SSIGE**, des questions de fond relatives aux compétences et aux rôles se posent en lien avec la responsabilité. Rien n'est par ailleurs dit au sujet d'une gestion transparente de la qualité.

Chap. 3 Vision

Cantons

ZG apporte son soutien à la vision qui est semblable à celle de son propre CC cantonal.

Partis

--

Associations faîtières et organisations concernées

economiesuisse souhaite que des processus entiers soient complètement repensés au sein de l'administration.

Chap. 4 Axes stratégiques principaux

Cantons

LU craint qu'avec le CCCH, des solutions de CC existantes, fonctionnant bien et peu onéreuses, soient menacées. Les efforts actuellement déployés par les cantons, les communes et les exploitants de réseaux sont insuffisamment pris en compte. **NW**, **OW**, **UR** apportent leur soutien aux axes stra-

tégiques que sont l'acquisition d'informations, le soutien aux processus et le passage au numérique / la cyberadministration en tenant compte du rapport entre les coûts et les bénéfices.

Partis

--

Associations faitières et organisations concernées

--

Chap. 5 Buts

Cantons

NE remarque que le CCCH ne peut pas livrer toutes les informations requises en matière d'autorisation de construire. **SG** estime que pour les chantiers ordinaires, un extrait du cadastre des conduites devrait couvrir intégralement les besoins du processus d'autorisation de construire dès l'étape de base («DOIT»).

Partis

--

Associations faitières et organisations concernées

GEO+ING ne parvient pas à comprendre pourquoi certaines utilisations figurent parmi les buts cités.

Chap. 6 Bénéfice retiré et plus-value apportée

Cantons

BE, BS, GR doutent de la capacité du CCCH à permettre d'éviter des dommages conséquents à l'infrastructure. Pour **BE**, le bénéfice supplémentaire dépend du volume de données, de leur fiabilité, de leur qualité et de leur exhaustivité. **BS** est très critique sur un point (les propriétaires de réseaux laisseront-ils les applications de villes intelligentes (smart cities) accéder librement à des données d'infrastructure sensibles, dignes de protection?) et fait remarquer que les gains de qualité décrits, obtenus par les cantons générant eux-mêmes le CC, seront plus complexes à obtenir et perdront en efficacité. **NW** et **OW** voient le bénéfice le plus important dans l'intégration à base de services des données d'exploitants suprarégionaux ou nationaux. **ZG** voit une contradiction entre le niveau d'autorisation d'accès B et le fait, pour les données, d'être «disponibles simplement».

Partis

Le **PLR** souhaite qu'une réflexion supplémentaire soit conduite pour l'optimisation du CCCH lors de son introduction (resp. son actualisation).

Associations faitières et organisations concernées

L'**OSIG** et la **SSIGE** doutent de la capacité du CCCH à permettre d'éviter des dommages conséquents à l'infrastructure. La **SSIGE** est très critique sur un point (les propriétaires de réseaux laisseront-ils les applications de villes intelligentes (smart cities) accéder librement à des données d'infrastructure sensibles, dignes de protection?) et fait remarquer que les gains de qualité décrits, obtenus par les cantons générant eux-mêmes le CC, seront plus complexes à atteindre et perdront en efficacité.

Chap. 7 Principes

Cantons

AI souhaiterait également saisir les lignes / conduites verticales et en garantir l'utilisation pour les BIM. Pour **BE**, il faut identifier les réseaux privés à saisir (exemples : conduites de drainage, conduites d'amenée depuis une source ou une fontaine, réseaux de chaleur locaux, RCP, etc.) et déterminer s'ils doivent être soumis à une obligation d'annonce. **BE** estime que le maintien du niveau d'autorisation d'accès B va très fortement compliquer la gestion du CCCH. Les risques de sécurité pour les infrastructures importantes existent indépendamment de l'accès au CCCH, si bien qu'il est plaidé en faveur du niveau d'autorisation d'accès A. Pour **BS**, la manière dont les propriétaires de réseaux disposant de plans analogiques vont devoir aborder le CCCH reste floue et le canton se demande si la promotion de données en 3D se fonde sur des raisons concrètes et impérieuses de

nature juridique et/ou économique, parce que la surcharge financière ne le justifie pas vraiment. **FR** souhaite une analyse approfondie des niveaux d'autorisation d'accès et du modèle de géodonnées minimal sur la base de la norme SIA 405. **NE** trouve dommage qu'un modèle en 3D ne soit pas directement défini sur la base de technologies actuelles. **NW** propose d'apporter la même réponse à la question de la responsabilité en matière de gestion du cadastre que dans sa loi cantonale sur la géoinformation (comme pour les RDPPF). S'agissant des informations fournies par les exploitants sur leurs réseaux, une nouvelle règle applicable à l'identique dans tous les cantons doit être trouvée à l'échelle nationale. **SO** estime qu'il convient impérativement de se focaliser sur la 2D dans un premier temps en se laissant la possibilité de passer à la 3D ensuite. **TG** déplore que les données ne soient disponibles qu'en 2D, souhaiterait tendre vers des données en 3D et croit qu'il sera difficile de gérer les données sans la moindre redondance.

Partis

Le **PLR** veut connaître les autres mesures que la Confédération entend prendre pour protéger ces données sensibles et est favorable au fait que le niveau d'autorisation d'accès soit reconsidéré pour d'éventuelles autres étapes. Des niveaux d'accès différents pourraient être définis en fonction des groupes visés, le cas échéant.

Associations faitières et organisations concernées

CKW, **GEO+ING**, **AES** estiment que le modèle de données LKMap de la norme SIA405 constitue une base judicieuse. Il faut renoncer aux informations supplémentaires. **EAWAG** souhaite une extension du modèle SIA 405 (par exemple avec âge, valeur, état) dans une optique prévoyante de conservation de la valeur. **swisscom** accorde une grande importance à la standardisation des formats des données et des interfaces et estime que tout écart par rapport au modèle SIA 405 requiert une légitimation particulière.

DSV réclame que l'accès partiellement public soit régi en partenariat avec les associations faitières.

GEO+ING estime que le niveau d'autorisation d'accès B prévu balaye les arguments en faveur d'une large utilisation du CCCH et qu'il convient de renoncer à un accès forfaitaire. Pour l'**APF-HEV**, la sécurité de l'information n'est pas garantie si la consultation du CCCH est ouverte à tous. Aussi, elle n'apporte son soutien au CCCH qu'en cas d'autorisation d'accès B. L'**AES** réclame que l'on s'en tienne explicitement au niveau d'autorisation d'accès B.

IGS est favorable à un cadastre en 3D. Pour **GEO+ING**, un cadastre en 3D n'est pas réalisable, faute d'indications altimétriques suffisantes. Si l'**OSIG** est favorable à un CCCH en 3D, elle n'en considère pas moins qu'une exploitation digne de ce nom en 3D va rester illusoire pour longtemps encore. Pour la **SSIGE** la manière dont les propriétaires de réseaux disposant de plans analogiques vont devoir aborder le CCCH reste floue et le canton se demande si la promotion de données en 3D se fonde sur des raisons concrètes et impérieuses de nature juridique et/ou économique, parce que la surcharge financière ne le justifie pas vraiment.

Pour **GEO+ING**, le CC ne doit pas dispenser de l'obligation de consulter les plans de l'exploitant concerné. Par ailleurs, un certain flou entoure encore la question de la responsabilité. **SUISSEDIGITAL** attend un concept bien pensé, à même de garantir le respect de toutes les exigences de sécurité, notamment avec un accès restreint à un cercle d'utilisateurs enregistrés. L'**AES** souhaite des précisions concernant la protection dont les infrastructures les plus critiques doivent bénéficier.

Chap. 8 Mode de fonctionnement

Cantons

Pour **FR**, les questions posées méritent des clarifications. Le canton estime en outre qu'il est inutile de définir des processus.

Partis

--

Associations faitières et organisations concernées

--

Chap. 9 Réalisation par étapes

Cantons

AG souhaite disposer rapidement d'un CCCH complet, actuel et fiable. **AI** voit une valeur ajoutée

dans l'étape facultative («PEUT»), au niveau des autorisations de construire et des servitudes. Le modèle de base LKMap doit être étendu pour cela. Pour **BE**, l'étape de base («DOIT») est impérative, mais l'étape facultative («PEUT») l'est tout autant si l'on veut pouvoir retirer le bénéfice supplémentaire attendu. C'est pourquoi il devrait être question de «niveaux d'extension» 1 + 2. **LU, SG** considèrent l'introduction du CCCH comme un cadastre en 3D dans l'étape de base comme étant trop ambitieuse. **SG** croit cependant que les cantons utiliseront bientôt la méthode BIM, de sorte que l'étape facultative («PEUT») doit être plus contraignante (en matière de 3D aussi). **SG** souhaiterait gérer le «registre communal des propriétaires de réseaux» sous la forme d'un jeu de géodonnées, périmètre inclus. Des niveaux de qualité judiciaires doivent également être introduits. **SO** soutient la réalisation par étapes. Pour **ZG**, la réalisation par étapes tient trop peu compte des particularités cantonales. **ZG** réclame des délais appropriés pour l'étape de base et souhaiterait qu'un financement spécial soit envisagé, afin que les données numérisées soient exhaustives.

Partis

--

Associations faitières et organisations concernées

La démarche de mise en œuvre par étapes retenue semble pragmatique aux yeux d'**EAWAG, OSIG, swisscom. GEO+ING** craint que la définition et la gestion de niveaux de qualité entraînent une grosse charge de travail. L'**APF-HEV** souhaiterait que les conditions requises pour que le CCCH puisse reproduire des données en 3D à l'avenir soient créées dès l'étape de base («DOIT»).

Chap. 10 Utilisateurs

Cantons

BE compte également les notaires parmi les utilisateurs. Pour **NE**, les réseaux liés à l'infrastructure routière font défaut. **TG** fait observer qu'il doit apparaître plus clairement dans le rapport que le CCCH ne se limite pas seulement aux réseaux souterrains.

Partis

--

Associations faitières et organisations concernées

--

Chap. 11 Organisation

Cantons

AG, AI, BE, FR, GE, LU, SZ, ZG, VS préfèrent le modèle d'organisation «A». **GE** fait observer que ce modèle d'organisation est avantageux pour certains, mais s'élève contre une utilisation obligatoire par tous les cantons. **VS** indique que la DTAP a œuvré en faveur de cette forme d'organisation au cours des dernières années. **LU** fait remarquer que le transfert de responsabilités n'est pas possible dans les modèles d'organisation présentés dans le rapport.

Le modèle d'organisation «C» a les faveurs de **BS, GR, NW, OW, UR, VD**, parce qu'il se déduit plus simplement des solutions existantes et que les portails cantonaux sont plus proches des besoins des utilisateurs locaux. **NE** privilégie aussi ce modèle d'organisation, mais souhaiterait que les communes communiquent avec le canton et que ce dernier retransmette les informations à la Confédération. Pour **SG**, les deux modèles d'organisation sont envisageables, mais les portails cantonaux doivent rester les points d'accès principaux au cadastre des conduites.

BE estime que le «registre communal des propriétaires de réseaux» devrait être transmis à l'infrastructure d'agrégation via le canton, avec les données du CC. **LU** est très critique vis-à-vis de la mise en œuvre considérée comme une tâche commune et craint que la Confédération ne reste pas sur la réserve. Une voie possible pour un CCCH est que la Confédération se limite, au niveau de la loi, à définir les données du CC comme des géodonnées de base relevant de la compétence des cantons et à garantir l'harmonisation via des modèles de géodonnées minimaux avec des normes et des standards existants. **SH** souhaite une organisation publiant des données avec une parfaite actualité via des géoservices en évitant toute redondance. **TG** note que des services ne sont pas suffisants si la Confédération doit prendre une part active à la diffusion.

Partis

Le **PLR** remarque que la Confédération doit impérativement se limiter à l'harmonisation et que les acteurs concernés (cantons, communes et propriétaires de réseaux) doivent obligatoirement être intégrés. Pour l'**UDC**, le modèle «C» proposé est à préférer au modèle «A».

Associations faitières et organisations concernées

DSV, economiesuisse, swisscom, swissgrid, AES préfèrent le modèle d'organisation «A». **DSV** et l'**AES** font observer que le modèle d'organisation devrait privilégier des processus automatisés et non des flux de données à plusieurs niveaux devant être lancés manuellement.

GEO+ING et l'**OSIG** recommandent le modèle d'organisation «C», l'**APF-HEV** éventuellement aussi, mais en indiquant que la Confédération doit faire des prescriptions pour en assurer l'homogénéité.

Pour **BKW-FMB** et **Planzeichner**, aucun des deux modèles d'organisation ne permet d'atteindre le but visé. **BKW-FMB** souhaiterait un pool de données étendu au pays entier, les exploitants mettant directement leurs données à disposition par son entremise. **Planzeichner** propose une solution décentralisée avec des portails numériques vers tous les propriétaires de réseaux.

Pour **IGS** et l'**USAM**, il est important que la Confédération se restreigne à la coordination et à la stratégie du CCCH en laissant la mise en œuvre aux cantons et la saisie des données ainsi que leur traitement – ce qui est déjà le cas en bien des endroits – au secteur privé. **swisscom** invite la Confédération à interpréter largement son mandat d'harmonisation et de coordination.

Chap. 12 Financement, frais et efficience économique

Cantons

AG, NW, OW soutiennent la tâche commune avec ancrage dans la LGéo. **AG** indique qu'il faut veiller à ce que les exploitants de réseaux aient l'obligation de mettre leurs données à disposition. Les tâches incombant aux communes n'apparaissent pas clairement pour **FR**. **JU** se réjouit que l'on accorde désormais de l'importance au plan national aux investissements consentis dans l'infrastructure par les autorités locales. **AI** souhaite une convention-programme pour le CCCH.

AI, BL, SG déplorent que ce qui est écrit concernant les frais et le financement reste très vague et recèle des contradictions. Pour **AI, BL, GE, LU, NE, NW, OW, UR, ZG**, une participation financière appropriée de la Confédération au CCCH est une condition sine qua non. En son absence, il est irréalisable et voué à l'échec. Les surcoûts ainsi déclenchés par la Confédération doivent être clairement définis et doivent aussi inclure, par exemple, des frais pour la mise à jour des données. Une démarche prudente en termes de politique financière est attendue. **BE** estime que la participation financière de la Confédération est judicieuse. **LU** juge que les coûts estimés pour l'harmonisation et la coordination des données du CC sont irréalistes. **OW, UR** attendent une participation financière de la Confédération d'au moins 50%, **ZG** mettant la barre plus haute (prise en charge des deux tiers). **NE, SG, VS** remarquent que d'autres tâches supplémentaires vont devoir être accomplies, cas par exemple de la coordination, de la formation, du contrôle de la qualité des données et des processus ou de la mise en place des processus de livraison des données avec les exploitants de réseaux. Il convient par ailleurs de vérifier si le passage au numérique, la préparation des données et la composante temporelle (mise à disposition plus rapide) ne peuvent pas être considérés comme des surcoûts déclenchés par la Confédération.

BL, NE, SG, TG attendent de la Confédération qu'elle veille au respect du principe d'égalité de traitement envers les cantons qui sont déjà très avancés.

Partis

Le **PLR** déplore l'absence d'indications concernant la charge financière totale, seuls les surcoûts déclenchés par la Confédération étant mentionnés dans le rapport. Des indications relatives à l'état des cadastres cantonaux des conduites font également défaut.

Associations faitières et organisations concernées

Pour la **DTAP**, une participation financière appropriée de la Confédération au CCCH est une condition sine qua non. En son absence, il est irréalisable et voué à l'échec. Les surcoûts ainsi déclenchés par la Confédération doivent être clairement définis et doivent aussi inclure, par exemple, des frais pour la mise à jour des données. Une démarche prudente en termes de politique financière est attendue. **GEO+ING** remarque que les frais liés à l'interface, basés sur une estimation, représentent deux tiers de la somme totale, si bien que les frais totaux sont imprécis. L'**OSIG** déplore la documentation insuffisante des frais, lacune à laquelle il faut remédier avant qu'une décision puisse être prise.

SUISSEDIGITAL ne veut pas surcharger de frais les entreprises actives au niveau régional.

Chap. 13 Conséquences

Cantons

--

Partis

--

Associations faitières et organisations concernées

La **SSIGE** apporte son soutien à la perspective de disposer de données harmonisées au plan suisse, dans le respect du contenu et du format SIA LKMap, pour autant qu'il soit tenu compte de sa prise de position.

Chap. 14 Recommandations du groupe de travail paritaire

Cantons

BE, BL, NW, OW, SG, ZG soutiennent la décision de créer une nouvelle tâche commune. **SG** fait observer que seul un accès partiellement public (niveau d'autorisation B) est actuellement possible. **VD** est d'accord avec la tâche commune si la participation financière de la Confédération est régie par une convention négociée avec les cantons. **TG** estime que la variante «Tâche commune incluse dans la mensuration officielle» est plus facile à mettre en œuvre.

Partis

--

Associations faitières et organisations concernées

constructionsuisse CKW, GEO+ING, geosuisse, SIA, UVS sont favorables à la variante avec la nouvelle tâche commune.

Chap. 15 Suite du processus

Cantons

--

Partis

--

Associations faitières et organisations concernées

--

6 Demandes et exigences chapitre par chapitre

Glossaire

Cantons

--

Partis

--

Associations faitières et organisations concernées

L'**APF-HEV** veut une nouvelle définition du «propriétaire de réseau», en ce sens: «propriétaire du réseau de conduites d'un fluide, *pour autant que son accès soit ouvert au public*».

Chap. 1 Contexte de départ

Cantons

--

Partis

--

Associations faitières et organisations concernées

L'**APF-HEV** exige qu'il soit aussi fait mention des critiques qui se sont élevées au Parlement et qui ont émané d'**APF-HEV**.

Chap. 2 Défis

Chap. 3 Vision

Cantons

BE veut que la garantie de la poursuite du développement du CCCH figure explicitement en qualité d'objectif.

Partis

--

Associations faitières et organisations concernées

La **SSE** exige la création rapide et efficace des bases légales et la poursuite de l'approche numérique.

Chap. 4 Axes stratégiques principaux

Cantons

--

Partis

--

Associations faitières et organisations concernées

La **DTAP** veut une intégration plus complète des efforts déjà accomplis aujourd'hui au niveau de la documentation et de la limitation des dommages par les cantons, les communes et les exploitants de réseaux. La **SSIGE** réclame que le «passage au numérique (planification, étude de projet, construction) chez tous les intervenants» soit clairement mis en avant.

Chap. 5 Buts

Cantons

NE veut examiner la question d'un éventuel remplacement de l'inscription d'une servitude au registre foncier ou au moins du plan déposé par les informations du CCCH.

Partis

--

Associations faitières et organisations concernées

La **SSE** exige que les buts facultatifs («PEUT») soient poursuivis au plus vite et soient traités dès maintenant avec une priorité élevée.

Chap. 6 Bénéfice retiré et plus-value apportée

Cantons

En matière de couverture territoriale, **BS** exige que les espaces publics et ceux occupés par les établissements fédéraux et les fournisseurs nationaux soient impérativement pris en compte.

Partis

--

Associations faitières et organisations concernées

L'**APF-HEV** exige une analyse approfondie des coûts et des bénéfices avec une prise en compte réaliste de l'atténuation des dommages. La **DTAP** et l'**ACS** veulent que la liste des bénéfices retirés soit complétée par l'«aide à la décision pour les plans directeurs, d'affectation, énergétiques et d'équipement». En matière de couverture territoriale, la **SSIGE** exige que les espaces publics et ceux

occupés par les établissements fédéraux et les fournisseurs nationaux soient impérativement pris en compte.

Chap. 7 Principes

Cantons

BS demande une définition claire de ce que l'on entend par «une grande souplesse d'accès, en rapport avec l'état de sa documentation» et veut que la responsabilité du modèle de données soit régie par des règles claires, garantissant que son contenu est impérativement géré par les associations spécialisées. La remarque indiquant que le niveau d'autorisation B peut être réexaminé pour d'éventuelles étapes supplémentaires doit disparaître. **VD** exige que les cantons soient étroitement associés à la définition des normes et des standards. Pour **ZH**, le modèle de données doit être prêt pour la 3D d'emblée.

Partis

--

Associations faïtières et organisations concernées

La **DTAP** réclame de clarifier la profondeur (le niveau de détail) des données, d'adapter LKMap et de vérifier s'il est possible d'intégrer des conduites verticales. L'**ACS** veut que l'expérience acquise par les communes soit impérativement prise en compte dans la suite des travaux. Elle veut aussi vérifier s'il est possible d'intégrer des conduites verticales et demande la clarification et l'adaptation tripartite du modèle. Il faut par ailleurs indiquer qui finance les surcoûts quand les propriétaires de réseaux ont besoin d'aide ou d'assistance. La **SSIGE** demande une définition claire de ce que l'on entend par «une grande souplesse d'accès, en rapport avec l'état de sa documentation» et veut que la responsabilité du modèle de données soit régie par des règles claires, garantissant que son contenu est impérativement géré par les associations spécialisées. La remarque indiquant que le niveau d'autorisation B peut être réexaminé pour d'éventuelles étapes supplémentaires doit disparaître. L'utilisation des informations relatives au cadastre des conduites transmises à des tiers doit être régie par un ensemble de règles et doit faire l'objet de contrôles. **swisscom** veut que le niveau d'autorisation d'accès B soit impérativement associé aux données du CCCH. **swissgrid** demande des compléments à propos des mesures prévues pour atténuer les risques.

Chap. 8 Mode de fonctionnement

Chap. 9 Réalisation par étapes

Cantons

AG réclame un réexamen de la répartition prévue entre les étapes de réalisation. Pour **VD**, les étapes supplémentaires sortant du cadre de la documentation pure des conduites (concernant par exemple le registre foncier) doivent faire l'objet de discussions politiques.

Partis

--

Associations faïtières et organisations concernées

--

Chap. 10 Utilisateurs

Cantons

BS exige que les rôles des propriétaires de réseaux soient complétés (propriétaires fonciers, bureaux d'études (secteur du BTP), gestion de chantiers, délivrance d'autorisations, intervention en cas de sinistre, de crise).

Partis

--

Associations faïtières et organisations concernées

L'**APF-HEV** réclame la suppression du paragraphe «Du point de vue aéronautique, ...», parce qu'il ne correspond plus à la réalité actuelle. La **SSIGE** exige que les rôles des propriétaires de réseaux soient complétés (propriétaires fonciers, bureaux d'études (secteur du BTP), gestion de chantiers,

délivrance d'autorisations, intervention en cas de sinistre, de crise).

Chap. 11 Organisation

Cantons

BL, ZH demandent la mise en œuvre du modèle d'organisation «A». **NW, OW, UR** demandent la mise en œuvre du modèle d'organisation «C» (la réalisation du CC doit rester cantonale). **NE** réclame l'adaptation du schéma «C» (les communes communiquent avec le canton et le canton avec la Confédération). **SZ** veut que les avantages et les inconvénients des deux modèles d'organisation soient regroupés au sein d'une recommandation du groupe de travail. **VS** réclame une adaptation du schéma «A» de façon que les services cantonaux spécialisés puissent aussi diffuser les données des cadastres des conduites.

Partis

--

Associations faitières et organisations concernées

La **DTAP** et l'**ACS** demandent la mise en œuvre du modèle d'organisation «A». La **SSIGE** n'apporte son soutien qu'au modèle «C». **swissgrid** réclame que les propriétaires d'infrastructures nationales puissent livrer directement leurs données à un seul service.

Chap. 12 Financement

Cantons

AG, BS exigent une analyse coûts/bénéfices (efficacité économique). **BS** réclame la présentation par les propriétaires de réseaux des frais inhérents au passage au numérique. L'affirmation selon laquelle les propriétaires de réseaux devront supporter eux-mêmes les frais liés au passage au numérique doit disparaître. Si la Confédération devait allouer des moyens aux propriétaires de réseaux pour la génération d'informations numériques sur les conduites, une clé de répartition devrait être définie pour que les propriétaires de réseaux déjà passés au numérique ne soient pas lésés. L'estimation des frais pour le visualiseur du CC doit être vérifiée et adaptée. **FR, NE, GE** demandent que le CCCH fasse l'objet d'une convention-programme entre la Confédération et les cantons, régissant le financement de sa création, de sa gestion et de son développement (à l'image de celle conclue pour le cadastre RDPPF). **FR** demande que la participation aux frais dans le cadre de la tâche commune prévue soit négociée au niveau politique entre la Confédération et les cantons. **FR** demande l'égalité de traitement de tous les cantons et tient à ce que l'harmonisation soit suffisamment souple pour que les cantons n'aient pas à procéder à des adaptations trop conséquentes. **OW** demande une démarche prudente en termes de politique financière, une participation fédérale d'au moins 50%, une contribution fédérale sur une base globale ou forfaitaire et une intégration précoce des cantons et des communes dans les travaux à venir, relatifs au financement et à la législation. **TI** ne veut pas seulement un financement des surcoûts, mais une autre solution adaptée. **ZH** exige que le «registre communal des propriétaires de réseaux» soit régi de façon souple dans le cadre de la tâche commune.

Partis

Le **PLR** exige que la surcharge de travail (resp. les surcoûts) déclenchée par la Confédération soit répartie au mieux au prorata du bénéfice résultant.

Associations faitières et organisations concernées

La **DTAP** demande que la participation aux frais dans le cadre de la tâche commune prévue soit négociée au niveau politique entre la Confédération et les cantons et qu'il en résulte une convention-programme entre la Confédération et les cantons régissant le financement de la création, de la gestion et du développement du CCCH. L'**APF-HEV** exige une analyse coûts/bénéfices fouillée. **IGS** veut examiner le financement en détail. L'**ACS** demande que tous les frais générés au niveau communal soient pris en compte, que la Confédération et les cantons indemnisent les communes pour la surcharge financière à attendre et qu'elles les aident au besoin (assistance technique et ressources en personnel). La **SSIGE** exige une analyse coûts/bénéfices (efficacité économique). Elle réclame la présentation par les propriétaires de réseaux des frais inhérents au passage au numérique. L'affirmation selon laquelle les propriétaires de réseaux devront supporter eux-mêmes les frais liés au passage au numérique doit disparaître. Si la Confédération devait allouer des moyens aux propriétaires de réseaux pour la génération d'informations numériques sur les conduites, une clé de répartition devrait être définie pour que les propriétaires de réseaux déjà passés au numérique ne soient

pas lésés. L'estimation des frais pour le visualiseur du CC doit être vérifiée et adaptée.

Chap. 13 Conséquences

Chap. 14 Recommandations du groupe de travail paritaire

Cantons

--

Partis

--

Associations faîtières et organisations concernées

La **DTAP** demande que la variante «Le CCCH est une nouvelle tâche commune» soit obligatoirement retenue.

7 Exigences d'ordre général

Cantons

AG réclame que des thèmes tels que la responsabilité et les cycles de mise à jour soient traités lors des étapes ultérieures. Il est crucial pour **BS** que le modèle cantonal éprouvé (aux exigences supérieures à la moyenne suisse) soit aussi envisageable avec un CCCH. **JU** exige l'utilisation de l'infrastructure et des modèles de géodonnées existants ainsi que la mise à disposition de procédures simples pour l'identification lors de l'accès et le «registre communal des propriétaires de réseaux». **NW** attend une clarification juridique approfondie concernant l'autorisation d'accès aux données du cadastre des conduites dans l'optique de la sécurité d'infrastructures sensibles (dignes de protection).

Partis

Associations faîtières et organisations concernées

geosuisse réclame qu'il soit précisé que le CC ne sera totalement complet et parfaitement fiable que lorsque les propriétaires de réseaux privés auront aussi été inclus, ce qui dépasse toutefois le cadre imparti à la première phase. En outre, les conduites (de drainage) de syndicats d'améliorations foncières subventionnées sur fonds publics doivent également être obligatoirement saisies durant la deuxième phase. L'**ACS** veut impérativement siéger dans le groupe de travail paritaire. L'**UVS** demande que le projet CCCH soit réexaminé avec la participation de tous les acteurs concernés, avant d'être adapté en conséquence. Il doit par ailleurs être garanti que les CC des villes puissent bénéficier d'un ancrage juridique aux côtés des CC cantonaux et du CC national, que les exigences supplémentaires existantes des cadastres des villes ne soient pas restreintes, que l'échange de données bidirectionnel entre les systèmes cadastraux aux différents niveaux administratifs soit intégralement garanti et que l'accès aux services de téléchargement du CCCH soit accordé gratuitement. **swiss-grid** demande que les services fédéraux compétents (OFEN, OFROU,...) coordonnent leurs travaux respectifs entre eux.

8 Annexe

8.1 Destinataires de l'annonce d'ouverture de la consultation

Cantons / Kantone / Cantoni

Staatskanzlei des Kantons Zürich	Neumühlequai 10 Postfach 8090 Zürich
Chancellerie d'Etat du canton de Berne	Postgasse 68 3000 Berne 8
Staatskanzlei des Kantons Luzern	Bahnhofstrasse 15 6002 Luzern
Standeskanzlei des Kantons Uri	Rathausplatz 1 6460 Altdorf
Staatskanzlei des Kantons Schwyz	Regierungsgebäude Bahnhofstrasse 9 Postfach 1260 6431 Schwyz
Staatskanzlei des Kantons Obwalden	Rathaus 6061 Sarnen
Staatskanzlei des Kantons Nidwalden	Dorfplatz 2 Postfach 1246 6371 Stans
Staatskanzlei des Kantons Glarus	Rathaus 8750 Glarus
Staatskanzlei des Kantons Zug	Seestrasse 2 Regierungsgebäude am Postplatz 6300 Zug
Chancellerie d'Etat du Canton de Fribourg	Rue des Chanoines 17 1701 Fribourg
Staatskanzlei des Kantons Solothurn	Rathaus Barfüssergasse 24 4509 Solothurn
Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt	Marktplatz 9 4001 Basel
Landeskanzlei des Kantons Basel-Landschaft	Regierungsgebäude Rathausstrasse 2 4410 Liestal
Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen	Beckenstube 7 8200 Schaffhausen
Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Ausserrhoden	Regierungsgebäude 9102 Herisau
Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden	Marktgasse 2 9050 Appenzell
Staatskanzlei des Kantons St. Gallen	Regierungsgebäude 9001 St. Gallen
Standeskanzlei des Kantons Graubünden	Reichsgasse 35 7001 Chur

Staatskanzlei des Kantons Aargau	Regierungsgebäude 5001 Aarau
Staatskanzlei des Kantons Thurgau	Regierungsgebäude Zürcherstrasse 188 8510 Frauenfeld
Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino	Palazzo delle Orsoline 6501 Bellinzona
Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud	Place du Château 4 1014 Lausanne
Chancellerie d'Etat du Canton du Valais	Planta 3 1950 Sion
Chancellerie d'Etat du Canton de Neuchâtel	Le Château Rue de la Collégiale 12 2000 Neuchâtel
Chancellerie d'Etat du Canton de Genève	Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3
Chancellerie d'Etat du Canton du Jura	2, rue de l'Hôpital 2800 Delémont
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) Konferenz der Kantonsregierungen (KdK) Conferenza dei Governi cantonali (CdC)	Secrétariat Maison des cantons Speichergasse 6 Case postale 3001 Berne

Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale / In der Bundesversammlung vertretene politische Parteien / partiti rappresentati nell' Assemblée federale

Parti bourgeois-démocratique PBD Bürgerlich-Demokratische Partei BDP Partito borghese democratico PBD	Case postale 119 3000 Berne 6
Parti démocrate-chrétien PDC Christlichdemokratische Volkspartei CVP Partito popolare democratico PPD	Secrétariat général Hirschengraben 9 Case postale 3001 Berne
Christlich-soziale Partei Obwalden csp-ow	Frau Linda Hofmann St. Antonistrasse 9 6060 Sarnen
Christlichsoziale Volkspartei Oberwallis	CSPO Geschäftsstelle Postfach 132 3930 Visp
Parti évangélique suisse PEV Evangelische Volkspartei der Schweiz EVP Partito evangelico svizzero PEV	Nägeligasse 9 Case postale 3001 Berne
PLR. Les Libéraux-Radicaux FDP. Die Liberalen PLR.I Liberali Radicali	Secrétariat général Neuengasse 20 Case postale 3001 Berne
Parti écologiste suisse PES Grüne Partei der Schweiz GPS Partito ecologista svizzero PES	Waisenhausplatz 21 3011 Berne
Parti vert'libéral pvl Grünliberale Partei glp	Laupenstrasse 2 3008 Berne
Lega die Ticinesi (Lega)	Via Monte Boglia 3 Case postale 4562 6904 Lugano
Mouvement Citoyens Genevois (MCG)	Rue Camille-Martin 1203 Genève
Parti suisse du travail PST Partei der Arbeit PDA	Rotwandstrasse 65 8004 Zürich
Union Démocratique du Centre UDC Schweizerische Volkspartei SVP Unione Democratica di Centro UDC	Secrétariat général Case postale 8252 3001 Berne
Parti socialiste suisse PSS Sozialdemokratische Partei der Schweiz SPS Partito socialista svizzero PSS	Secrétariat central Theaterplatz 4 Case postale 3001 Berne

Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national / Gesamtschweizerische Dachverbände der Gemeinden, Städte und Berggebiete / associazioni mantello nazionali die Comuni delle città e delle regioni di montagna

Association des communes suisses Schweizerischer Gemeindeverband	Laupenstrasse 35 3008 Berne
Union des villes suisses Schweizerischer Städteverband	Monbijoustrasse 8 Case postale 3001 Berne
Groupement suisse pour les régions de montagne Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete	Seilerstrasse 4 Case postale 3001 Berne

Associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national / Gesamtschweizerische Dachverbände der Wirtschaft / associazioni mantello nazionali dell'economia

economiesuisse Fédération des entreprises suisses Verband der Schweizer Unternehmen Federazione delle imprese svizzere Swiss business federation	Hegibachstrasse 47 Postfach 8032 Zürich
Union suisse des arts et métiers (USAM) Schweizerischer Gewerbeverband (SGV) Unione svizzera delle arti e mestieri (USAM)	Schwarztorstrasse 26 Case postale 3001 Berne
Union patronale suisse Schweizerischer Arbeitgeberverband Unione svizzera degli imprenditori	Hegibachstrasse 47 Postfach 8032 Zürich
Union suisse des paysans (USP) Schweiz. Bauernverband (SBV) Unione svizzera die contadini (USC)	Laurstrasse 10 5201 Brugg
Association suisse des banquiers (ASB) Schweizerische Bankiervereinigung (SBV) Associazione svizzera dei banchieri (ASB) Swiss Bankers Association	Postfach 4182 4002 Basel
Union syndicale suisse (USS) Schweiz. Gewerkschaftsbund (SGB) Unione sindacale svizzera (USS)	Monbijoustrasse 61 Case postale 3000 Berne 23
Société suisse des employés de commerce Kaufmännischer Verband Schweiz Società svizzera degli impiegati di commercio	Hans-Huber-Strasse 4 Postfach 1853 8027 Zürich
Travail.Suisse	Hopfenweg 21 Case postale 5775 3001 Berne

Organisations concernées / Interessierte Organisationen / ambienti interessati

Landesverwaltung Fürstentum Liechtenstein Amt für Bau und Infrastruktur, Abteilung Tiefbau Fachbereich Vermessung und Geoinformation	Städtle 38 Postfach 684 FL-9490 Vaduz
Fachhochschule Nordwestschweiz	Gründenstrasse 40

Institut Vermessung und Geoinformation	4132 Muttenz
Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud Département Environnement, construction et géoinformation	Route de Cheseaux 1 Case postale 521 1401 Yverdon-les-Bains
Hochschule für Technik Rapperswil	Oberseestrasse 10 Postfach 1475 8640 Rapperswil SG
geosuisse Société suisse de géomatique et de gestion du territoire	Kappellenstrasse 14 Case postale 5236 3001 Berne
Ingénieurs-Géomètres Suisses (IGS)	Kappellenstrasse 14 Case postale 5236 3001 Berne
GEO+ING Groupement professionnel des Ingénieurs en géomatique Suisse	3000 Berne
Professionnels Géomatique Suisse Secrétariat central	Flühlistrasse 30 B 3612 Steffisburg
CadastreSuisse Conférence des services cantonaux du cadastre c/o Amt für Geoinformation des Kantons Basel-Landschaft	Mühlemattstrasse 36 4410 Liestal
Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO) c/o Grundbuch- und Vermessungsamt des Kantons Basel- Stadt	Dufourstrasse 40/50 Postfach 4001 Basel
Organisation suisse pour l'information géographique OSIG Secrétariat	Sissacherstrasse 20 Postfach 6 4460 Gelterkinden
Conférence suisse des aménagistes cantonaux COSAC c/o Service des constructions et de l'aménagement SeCA	Chorherrengasse 17 Case postale 1701 Fribourg
Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement CCE c/o Amt für Umweltschutz Zug	Aabachstrasse 5 6301 Zug
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement DTAP Direction	Speichergasse 6 Case postale 3000 Berne 7
Conférence suisse des secrétaires des travaux publics CSSTP c/o Baudepartement Stadt Zug	St.-Oswalds-Gasse 20 6301 Zug
Société suisse des conservateurs du registre foncier c/o Grundbuch Luzern	Hirschengraben 36 6002 Luzern
EspaceSuisse Association suisse pour l'aménagement du territoire Secrétariat	Sulgenrain 20 3007 Berne
Fédération suisse des urbanistes FSU Bureau	Alexanderstrasse 38 Postfach 216 7001 Chur
Association des entreprises électriques suisses AES Secrétariat	Hintere Bahnhofstrasse 10 Postfach 5001 Aarau
Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux SSIGE Administration	Grütlistrasse 44 Postfach 2110 8027 Zürich
Association suisse des professionnels de la protection des eaux VSA	Europastrasse 3 Postfach

Secrétariat central	8152 Glattbrugg
Société suisse des entrepreneurs SSE Administration centrale	Postfach 8042 Zürich
swisscom SA Siège principal	Alte Tiefenaustrasse 6 3048 Worblaufen
SUISSEDIGITAL Association des réseaux de communication Secrétariat	Bollwerk 15 3011 Berne
Association des propriétaires fonciers de Suisse APF-HEV Secrétariat	Seefeldstrasse 60 8032 Zürich
Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA Bureau	Selnaustrasse 16 Postfach 8027 Zürich
Association suisse des professionnels de la route et des transports VSS Secrétariat	Sihlquai 255 8005 Zürich

8.2 Liste des abréviations des participants à la consultation

ACS	Association des communes suisses
AdCV	Association de communes vaudoises
AES	Association des entreprises électriques suisses
AG	Canton d'Argovie
AI	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures
APF-HEV	Association des propriétaires fonciers de Suisse
AR	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
BE	Canton de Berne
BKW-FMB	BKW FMB Energie SA
BL	Canton de Bâle-Campagne
CHGEOL	Association suisse des géologues
CKW	Centralschweizerische Kraftwerke AG
constructionsuisse	Organisation nationale de la construction
DSV	Dachverband Schweizer Verteilnetzbetreiber
DTAP	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
EAWAG	Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau
FR	Canton de Fribourg
GE	Canton de Genève
GEO+ING	Groupement professionnel des Ingénieurs en géomatique Suisse
geosuisse	Société suisse de géomatique et de gestion du territoire
GL	Canton de Glaris
GR	Canton des Grisons
IGS	Ingénieurs-Géomètres Suisses
JU	Canton du Jura
LU	Canton de Lucerne
NE	Canton de Neuchâtel
NW	Canton de Nidwald
OSIG	Organisation suisse pour l'information géographique
OW	Canton d'Obwald
PLR	Les Libéraux-Radicaux
PS	Parti socialiste suisse
SG	Canton de Saint-Gall
SH	Canton de Schaffhouse
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
SO	Canton de Soleure
SSE	Société suisse des entrepreneurs

SSIGE	Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux
SUISSEDIGITAL	Association des réseaux de communication
TG	Canton de Thurgovie
TI	Canton du Tessin
UCV	Union des communes vaudoises
UDC	Union démocratique du centre
UR	Canton d'Uri
USAM	Union suisse des arts et métiers
USS	Union syndicale suisse
UVS	Union des villes suisses
VD	Canton de Vaud
VS	Canton du Valais
VSA	Association suisse des professionnels de la protection des eaux
ZG	Canton de Zoug
ZH	Canton de Zurich